

**Conseil municipal | Séance du 28 mars 2024**

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Délibération n°2024-03-28-27 | Personnel communal - Tableau des emplois Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 22 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### **Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Monsieur Hubert Wulfranc.

#### **Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Madame Murielle Mour donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Juliette Biville, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski.

#### **Etaient excusé·es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

#### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Pascal Le Cousin

**Exposé des motifs :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour faire suite à l'évolution des organisations présentée au Comité social territorial des 12 et 27 mars 2024, il convient de procéder à des modifications du tableau des emplois.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.3131-1 et L.411-1 à L411-9,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération n°2018-06-28-18 modifiée du Conseil municipal du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,

**Considérant :**

- Les évolutions d'organisations présentées au Comité social territorial des 12 et 27 mars 2024,

**Décide :**

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :
  - **Département bibliothèques municipales**
    - Suppression à compter du 01/07/2024 d'un poste de bibliothécaire, référente animations hors-les-murs relevant du grade d'Assistant de conservation avec un déroulement sur le grade d'Assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe et Assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 0,5 ETP,
    - Création à compter du 01/07/2024 d'un poste de bibliothécaire, référente médiation culturelle et hors-les-murs relevant du grade d'Assistant de conservation avec un déroulement sur le grade d'Assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe et Assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

- Création à compter du 01/04/2024 d'un poste de bibliothécaire au sein de la division jeunesse, dédié aux accueils de classe, à la médiation, la gestion des fonds et à l'accueil du public relevant du grade d'Assistant de conservation avec un déroulement sur le grade d'Assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe et Assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 0,5 ETP.
- **Département restauration municipale**
  - Suppression à compter du 19/08/2024 d'un poste de responsable d'office affecté au DRM - Division distribution - école élémentaire Pierre Sépard relevant du grade d'adjoint technique avec un déroulement sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 0,71 ETP,
  - Création de deux postes de responsable d'office affectés au DRM - Division distribution - école Roland Leroy relevant du grade d'adjoint technique avec un déroulement sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
  - Création d'un poste d'agente/agent polyvalente/polyvalent de restauration affecté au DRM - Division distribution - école Roland Leroy relevant du grade d'adjoint technique avec un déroulement sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 0,9 ETP.
- **Département secrétariat général**
  - Suppression d'un poste de coordinatrice/coordonateur de la Maison de Justice et du Droit relevant du grade de rédacteur avec un déroulement sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 0,8 ETP,
  - Création d'un poste de coordinatrice/coordonateur de la Maison de Justice et du Droit relevant du grade de rédacteur avec un déroulement sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- **Département des sports**
  - Création d'un poste d'agente/agent d'entretien et de gestion des vestiaires relevant du grade d'adjoint technique avec un déroulement sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 0,5 ETP.
- **Direction des services techniques**
  - Suppression d'un poste de responsable de travaux bâtiments relevant du grade de technicien avec un déroulement sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

- Création d'un poste de coordinatrice/coordonateur travaux relevant du grade de technicien avec un déroulement sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - Suppression d'un poste de responsable de travaux bâtiments relevant du grade de technicien avec un déroulement sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - Création de deux postes d'élagueuse/élagueur relevant du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- **Département développement territorial**
    - Suppression d'un poste de Conductrice/conducteur de travaux relevant du grade de technicien avec un déroulement sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
    - Suppression d'un poste de Responsable de division prospective urbaine et conduite d'opérations relevant du grade d'attaché avec un déroulement sur le grade d'attaché principal à temps complet,
    - Création d'un poste de Responsable de division projet urbain et conduite d'opérations relevant du grade d'attaché et ingénieur avec un déroulement sur le grade d'attaché principal et ingénieur principal à temps complet,
- **Département conservatoire à rayonnement communal**
    - Suppression au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant viole et formation musicale relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
    - Création au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant viole de gambe relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 12/20h,
    - Suppression au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant de clarinette relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 14h30/20,
    - Création au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant de clarinette relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 12/20h,

- Suppression au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant de chant relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Création au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant de chant relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 14/20h,
- Création au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant formation musicale relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 10/20h,
- Création au 01/09/2024 d'un poste de conseillère/conseiller aux études relevant du grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale avec un déroulement sur le grade de professeur d'enseignement hors classe à temps non complet 8/16h,
- Suppression au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant de violon relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Création au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant de violon relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 14/20h,
- Création au 01/09/2024 d'un poste d'Enseignante/enseignant de violon relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 6/20h,
- **Département ressources et relations humaines**
  - Création d'un poste d'Assistante/assistant prévention relevant du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un déroulement sur le grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - Suppression de deux poste d'Agente/agent en cours de reclassement relevant du grade d'Adjoint technique territorial, d'Adjoint administratif territorial, d'Adjoint d'animation territorial, d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet,
  - Suppression d'un poste d'Agente/agent en cours de reclassement relevant du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**Précise que :**

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Pascal Le Cousin

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 29/03/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20240328-lmc134339-DE-1-1

Affiché ou notifié le 3 avril 2024